

Actualité Valenciennes

Plan vélo : la seconde tranche vient compléter les sens de circulation

Mercredi 27.10.2010, 05:18 - La Voix du Nord



Ici, dans la ruelle Burianne, le double sens vélo/voiture est autorisé.

| ON EN PARLE |

« Nous généralisons les doubles sens vélos dans le coeur de ville de Valenciennes », indiquait hier matin à l'hôtel de ville Pascal Vanhelder, conseiller municipal délégué aux déplacements, aux transports et à la sécurité routière, pour le lancement de la deuxième phase du plan vélo. Une version plus généralisée a été mise au point par la ville en partenariat avec l'Association droit au vélo (ADAV) et Citoyenneté Routière.

PAR KARINE MÉZIÈRE valenciennes@lavoixdunord.fr PHOTO « LA VOIX »

1 UNE CONTINUITÉ Pour faire suite à la politique du plan vélo instaurée en 2008, la ville de Valenciennes met en place sa seconde tranche. Un principe de circulation où le vélo prend une large part dans l'agglomération. « Aujourd'hui, nous achevons les nouveaux sens de circulation des vélos en ville », précise Pascal Vanhelder. Dans le cadre du plan de déplacement urbain, il s'agit de généraliser des doubles sens cyclables en zone 30 ou dans les zones de rencontre. « Les rues à sens unique voitures vont devenir autorisées à double sens aux vélos », précise le conseiller municipal. Le principe étant de réglementer l'utilisation de la voiture en ville et de faire coexister ce mode de transport avec les vélos et les piétons.

2 LE DOUBLE SENS Entre septembre et octobre, une trentaine de nouvelles voies à sens unique ont été matérialisées comme autorisées au double sens vélo :

Autorisé : square Froissart, les rues Hon-Hon, Percepain, de Pont-Neuf, Dadier, Jean-Molinet, Wédière, du Bois, Derrière-les-murs-de-Bavay, Edmond-Membré, Émile-Durieux, Saint-Jacques, des Récollets, des Porcelets, des Mauriennes, des Chaudrons, Saint-Jean, des Moulineaux, Burianne, de Beaumont, du Profond-Sens, Maurice-Bauchond, du Grand-Bruille, des Déportés-du-train-de-Loos, du 8-Mars-1845, des Foulons, des Hospices, Askievrette, Henri-Lemaire, du 22-Septembre, des Ursulines, Abel-de-Pujol, du Quesnoy, du Petit-Fossart.

Pas autorisé : rues de l'Abbé-Senez, des Anges, Jehan-de-Liège, Mathieu-de-Quinvigny, du Rempart et avenue Georges-Clémenceau. « Ces rues sont trop étroites et interdites pour des raisons de sécurité et d'aménagement urbain », précise Pascal Vanhelder.

3 ÇA COINCE Bien que 98 % des rues de l'hyper-centre soient concernées par le plan vélo, le marquage au sol et la signalétique verticale ne suffisent pas pour Citoyenneté Routière. « Il faut que tous les usagers de la route comprennent mieux les changements de circulation une question de sécurité commune », s'inquiète Michèle Gobert, présidente de l'association. Le SITURV a même été interpellé ; la nouvelle voie du tram perturbant les pistes cyclables. L'objectif est pourtant de miser sur les transports écologiques, et le tram en fait partie. « Les cyclistes ne peuvent pas prendre leur vélo en période de pointe dans le tram par manque de place dans la rame aux poussettes », lance Alain Legrand, de l'ADAV. Il faudra s'y faire, la voiture est mise dorénavant au second plan. Niveau sécurité ? « Le double sens assure une quasi-nullité de collision frontale », insiste Alain Legrand, qui encourage les communes voisines à prendre en compte le plan vélo. •